

Extraction minière en eaux profondes: dangereuse et risquée pour l'environnement

L'appétit pour les matières premières augmente sur toute la planète. Il conduit à ce que des États et des entreprises industrielles veulent extraire des richesses minières dans des zones difficiles d'accès –comme les grands fonds marins. Les États industrialisés comme l'Allemagne, la Chine, la Russie et le Royaume-Uni se sont assuré des autorisations d'exploitation. Nous n'en sommes encore qu'à la clarification du potentiel. L'extraction industrielle de matières premières n'est pas encore en cours – mais sa préparation avance de façon ciblée.

Des prototypes de machines de prospection de la taille d'un cachalot sont en cours de construction. Un premier navire est déjà équipé. Le «Hidden Gem» est un ancien bateau de forage qui appartient à l'entreprise Allseas SA dont le siège principal est à Châtel-Saint-Denis (FR). En octobre 2022, le «Hidden Gem» a navigué entre le Mexique et Hawaii pour effectuer des essais de prospection de plusieurs milliers de tonnes de nodules de manganèse.

Plus de 600 scientifiques spécialistes de vie marine, venant de 40 pays, exigent un moratoire. La raison en est que l'exploitation de matières premières dans les grands fonds marins endommage durablement des écosystèmes uniques. Des groupes industriels comme Samsung, Google, Volvo et BMW ne veulent rien avoir à faire avec l'extraction minière en eaux profondes. En 2021, ils ont publié un appel à renoncer aux matières premières provenant des grands fonds marins.

La Suisse doit aussi agir et s'engager pour une interdiction durable ou au moins pour un moratoire sur l'extraction minière en eaux profondes.

Freiner l'appétit de matières premières

L'extraction minière en eaux profondes porte principalement sur les nodules polymétalliques (nodules de manganèse), les croutes de fer et de manganèse riches en cobalt des monts sous-marins, ainsi que des sulfures minéraux sur les fonds proches de sources hydrothermales. Les nodules de manganèse sont recherchés parce qu'ils contiennent beaucoup de cuivre, de nickel et de cobalt. Les sulfures minéraux contiennent du cuivre, du zinc et du plomb, ainsi que de l'or, de l'argent et des métaux comme l'indium, le tellure, le germanium, le bismuth, le cobalt et le sélénium (1).

Ces métaux se retrouvent dans les smartphones, les ordinateurs et les batteries de voitures électriques.



Mais il n'est pas nécessaire de piller les fonds marins pour en obtenir, c'est aussi possible en réduisant la consommation, en utilisant les appareils plus longtemps et en misant sur une économie circulaire (2).

Cela permet de freiner l'appétit mondiale pour les matières premières.

Risque de destructions graves

Il a fallu des millions d'années pour que les champs de nodules de manganèse se constituent en écosystèmes des grands fonds marins. La biodiversité et la densité de peuplement y sont plus élevées que dans les régions sans nodules. L'extraction des nodules de manganèse et des sédiments environnants détruirait un habitat unique et des populations entières.

Elle détruirait aussi la structure des grands fonds marins, surtout les couches sédimentaires supérieures. D'importants processus biochimiques s'y déroulent et la plupart des organismes et microorganismes y vivent.

L'intervention dans les processus naturels à travers l'extraction minière en eaux profondes accentue en outre le changement climatique. Il libère le carbone retenu dans les sédiments des grands fonds et perturbe les processus qui stockent le carbone dans les sédiments. Les sédiments des grands fonds marins sont un important stockage à long terme de « carbone bleu », soit le carbone que les organismes marins absorbent de façon naturelle et dont une partie se retrouve sur le fond de la mer après leur mort.

Le temps presse

L'Autorité internationale des fonds marins (International Seabed Authority, ISA) est compétente pour accorder les autorisations d'exploitation. 167 États sont membres de cette organisation des Nations Unies, y compris la Suisse et l'Union européenne. L'ISA édicte les prescriptions et les processus d'exploration et d'exploitation de matières premières dans les fonds marins internationaux – le «Mining Code» (3).

Pour le moment, l'ISA a accordé 31 autorisations d'exploration, 19 pour des nodules de manganèse, 7 pour des sulfures minéraux et 5 pour des croûtes de manganèse. Les autorisations portent sur des surfaces aussi grandes que la France et l'Allemagne réunies.

Ces autorisations ont été accordées à des entreprises venant de 20 pays dont la Russie, la Chine, la Corée, le Japon, la France, l'Inde, l'Allemagne, la Belgique et la Pologne (4, 5).

Les entreprises étatiques et privées peuvent faire une demande d'autorisation d'exploration pour une redevance de USD 500'000. L'État d'origine («Sponsoring State») doit approuver la demande et superviser les travaux.

La prochaine réunion de l'ISA en juillet 2023 risque d'être le début du pillage commercial des grands fonds marins. L'entreprise canadienne The Metals Company est un des principaux lobbyistes dans ce domaine. Parmi ses actionnaires on retrouve le négociant en matières premières suisse Glencore et l'entreprise Allseas dont le siège central est à Châtel-Saint-Denis (FR).



Greenpeace exige:

- Que la Suisse se prononce auprès de l'Autorité internationale des fonds marins (International Seabed Authority, ISA) pour une interdiction ou un moratoire de l'extraction minière en eaux profondes.
- Une réduction mondiale de la demande en matières premières par une économie circulaire, des conceptions de produits durables, le droit à la réparation et des cycles de matériaux durables.

(1) www.umweltbundesamt.de/themen/wasser/gewaesser/meere/nutzung-belastungen/tiefseebergbau-andere-nutzungsarten-der-tiefsee

(2) https://www.greenpeace.de/publikationen/Greenpeace_Studie_Tiefseebergbau_0.pdf

(3) <https://themenspezial.eskp.de/rohstoffe-in-der-tiefsee/inhalt/handlungsoptionen/regeln-fuer-den-abbau-die-imb/>

(4) <https://themenspezial.eskp.de/rohstoffe-in-der-tiefsee/inhalt/tiefseeregionen-fuer-die-rohstoffsuche/aufteilung-der-rohstofflizenzen-gebiete/>

(5) <https://www.isa.org.jm/contractors/exploration-areas>